

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE**Séance du 09 décembre 2024****Membres en exercice :**

Date de la convocation: 03/12/2024

15*Le neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire***Présents : 11****Votants : 11****Pour : 11****Contre : 0****Abstentions : 0****Présents :** Nathalie BONNAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Benoît COURANT, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES**Représentés :****Excusés :** Gilles PASCAL, Marianne MOULIN, Bruno PIC, Luc GODÉRIAUX-LEDRU**Absents :****Secrétaire de séance :** Floriane GACHON**Objet : Décisions modificatives 2024-003 Budget principal - DE_2024_042**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	276
011 - 60612	Energie - Electricité	0	-276
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Floriane GACHON



Date de transmission de l'acte: 07/01/2025

Date de réception de l'AR: 07/01/2025

048-200083335-DE_2024_042-DE

A G E D I

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 07/01/2025

et publié ou notifié

le 07/01/2025



Date de transmission de l'acte: 07/01/2025

Date de réception de l'AR: 07/01/2025

048-200083335-DE_2024_042-DE

A G E D I